

Cover
immo

QuietRent

**CAUTIONS
LOCATIVES**

**Substitution du
Dépôt de Garantie et/ou
GAPD des baux commerciaux**

2024-08 BI



Le contexte

- Avec une croissance modérée de l'activité, conjuguée à une inflation toujours forte et des taux d'intérêt élevés, **l'étau se ressert sur les trésoreries des entreprises.**
- L'incertitude financière des locataires conduit les propriétaires à **sécuriser leurs revenus locatifs.**
- La procédure en cas de défaillance d'un locataire peut être fastidieuse, longue et coûteuse. La prise en charge de l'organisation et des frais de contentieux par un assureur spécialisé vous permet d'alléger votre gestion.

Défaillance des entreprises

+36%

En 2023 vs 2022

Source : Etude Altares - 01/2024



Quel est l'objet de ce contrat ?

Le contrat QuietRent Cautions Locatives permet au locataire de **remplacer le paiement du Dépôt de Garantie (DG) et/ou de la Garantie à Première Demande (GAPD) par une solution assurantielle :**

- Le locataire vérifie l'éligibilité de sa candidature Locataire auprès de Cover immo qui délivre après étude, un Certificat engageant l'assureur sur l'acceptation du risque,
- Le locataire verse une cotisation correspondant à 3 ans de garanties.
- En cas de défaillance du locataire, le Propriétaire, bénéficiaire de la garantie, reçoit une indemnité correspondant aux sommes substituées.
- En outre, le Propriétaire bénéficie de la prise en charge de l'organisation et des coûts de procédure contentieuse à l'encontre du locataire défaillant.

A qui s'adresse le contrat ?

Aux locataires de locaux commerciaux ou professionnels :

- **Entrant ou en place** (sans incident de paiement),
- **Avec ancienneté ou sans** (sous conditions)
- **Avec ou sans caution solidaire**, etc.



Cover immo a développé un **outil de scoring locatif** validé par un assureur. De nombreux cas peuvent être assurés, contactez-nous pour soumettre votre dossier.

Les avantages pour le Locataire



Renforce sa solvabilité : La Certification délivrée, reconnue par un assureur, conforte le bailleur dans son choix de locataire.



Accélère la signature du bail : Les formalités longues et coûteuses de mise en place d'une GAPD sont évitées au profit d'une solution assurantielle, sous 72 h.



Libère la trésorerie : Le paiement d'une cotisation (charge déductible) améliore sensiblement sa trésorerie, sa capacité de crédit, et permet d'allouer ses fonds propres à son activité.

Les avantages pour le Propriétaire



Facilite la prise à bail en améliorant la fluidité transactionnelle, notamment lorsqu'une GAPD est exigée, avec des formalités simplifiées.



La Certification du locataire délivrée en amont, engage l'Assureur sur la prise en charge d'un sinistre, pendant toute la durée des garanties.



Des garanties étendues accordées au Bailleur : En plus de garanties équivalentes au Dépôt de Garantie ou à la GAPD, les frais de procédure contentieuse en cas de litige sont pris en charge par le contrat.

Mise en garantie d'un bail

